

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE BERG - HELVIE

## COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

### ARRÊTÉ N° 22-2022

**Arrêté portant autorisation d'ouvrir temporairement un débit de boissons 3<sup>ème</sup> catégorie**

#### Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu la demande du comité des fêtes, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle HEMMACHE,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L 3335-1 du Code de la santé publique,  
Vu les articles L 3334-2 et / ou L 3335-4 du Code de la santé publique,  
Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et / ou L 2542-2 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande,

#### Arrête :

##### Article 1

Le comité des fêtes est autorisé à utiliser le domaine public et à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie, dans le plus strict respect des mesures sanitaires en vigueur, le samedi 23 avril et le dimanche 24 avril 2022 à l'occasion de la chasse au trésor qu'il organise devant la salle polyvalente ou place de la Mairie, de 14h à 18h.

##### Article 2

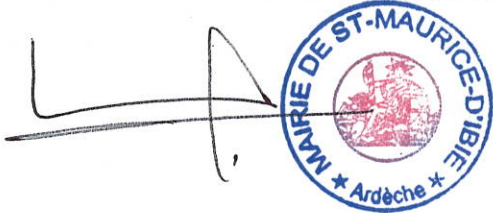
La signalisation réglementaire, les mesures de sécurité ainsi que le protocole sanitaire en raison de la pandémie « covid 19 » seront mises en place par les soins et à la charge du demandeur.

##### Article 3

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VILLENEUVE-DE-BERG
- Madame la Présidente du Comité des Fêtes

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 21 avril 2022



Pierre-Henri CHANAL  
Maire

Publié et transmis en Sous-Préfecture le 22 avril 2022